

**PROCEDURE DE CANDIDATURE EN DOCTORAT
AU LIRSA
(ECOLE DOCTORALE ABBE-GREGOIRE),
2018 / 2019**

ETAPE 1. Prendre connaissance de la liste des titulaires d'une Habilitation à Diriger les Recherches sur le site du Lirsa et faire acte de candidature auprès de celui ou de celle qui vous semble le/la plus à même de vous encadrer. Joignez à votre message un CV détaillé ainsi qu'un projet doctoral, précisant outre la problématique de recherche, une bibliographie de référence, ainsi qu'une description claire et argumentée de la méthodologie envisagée, des résultats attendus et de leur valeur ajoutée.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès des responsables de filière pour le Lirsa :

Architecture, urbanisme et environnement : Jean Marc Macé jean-marc.mace@cnam.fr

Droit : Maria-Beatriz Salgado maria-beatriz.salgado@lecnam.net

Sciences économiques : Jean Lainé jean.laine@cnam.fr

Sciences de gestion : Philippe Durance philippe.durance@lecnam.net

Logistique et transport et tourisme : Bertrand Réau bertrand.reau@lecnam.net

ETAPE 2. Prendre contact avec Adrien Toreau adrien.toreau@lecnam.net en joignant votre projet de thèse, votre CV et le nom du directeur de thèse ayant accepté de vous encadrer.

ETAPE 3. Le dossier est transmis à deux rapporteurs, qui statuent sur sa cohérence et sa valeur anticipée.

ETAPE 4. Le dossier finalisé (avec avis des rapporteurs) est transmis au bureau du laboratoire, qui valide ou invalide la candidature. En cas de validation, vous devez procéder à votre pré-inscription sur adum.fr (accès doctorat unique mutualisé) (Les candidatures peuvent se faire tout au long de l'année, mais les inscriptions au sein de l'école doctorale ont lieu entre le 20 juillet et le 31 octobre).

Remarque :

Dans le cas où le(la) candidat(e) n'est pas titulaire d'un diplôme de master délivré par une université française, l'inscription définitive en doctorat requiert la mise en œuvre de la procédure dérogatoire en vigueur à l'école doctorale Abbé Grégoire. Dans ce cas, le directeur ayant accepté de vous encadrer doit joindre une lettre présentant ses arguments pour éclairer les rapporteurs et les membres du bureau et les convaincre que le diplôme du candidat peut être considéré comme équivalent à un niveau master et révéler une aptitude à mener un travail doctoral.

Notre doctorat

Le doctorat est une formation à la recherche par la recherche qui correspond à un niveau bac + 8 années d'études et s'effectue, en règle générale, en 3 ans (Article 14 de l'arrêté du 25/05/2016). Il constitue une expérience professionnelle de recherche et de réalisation de travaux scientifiques originaux, sanctionnés, après soutenance de thèse, par l'obtention du grade de docteur.

Le grade de docteur est, en principe, nécessaire pour devenir maître de conférences ou chercheur dans un établissement public. Il est également apprécié dans les métiers du conseil. La réussite à ce diplôme permet d'envisager de multiples débouchés professionnels, en particulier dans :

- l'enseignement supérieur, candidature à la qualification aux fonctions de maître de conférences en France ;
- les écoles de commerce, entrée dans le corps professoral ;
- les sociétés d'audit, d'études et de conseil, postes à responsabilité.

Conditions d'inscription

Pour être inscrit en doctorat, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation ou d'une expérience professionnelle établissant son aptitude à la recherche. À défaut, il est nécessaire de respecter la procédure dérogatoire en vigueur à l'école doctorale Abbé Grégoire.

L'inscription ne peut se faire qu'avec l'accord d'un directeur de thèse, du directeur du laboratoire, ainsi que du directeur de l'École doctorale. Le candidat est incité à prendre contact avec l'un des enseignants habilités à diriger des recherches (Professeurs Cnam ou enseignants-chercheurs HDR uniquement) du LIRSA, qu'il présente comme pouvant être son directeur de thèse avant de faire une demande de candidature.

Après validation du projet et accord d'un directeur de recherche, les doctorants peuvent procéder à leur inscription administrative, de juillet à fin octobre.

Frais d'inscription 2018-2019

- Tarif étudiant : 380€
- Tarif entreprise (avec l'entreprise ou l'OPCA en tiers-payeur) : 5000€

Un portail dédié est accessible pour toutes les démarches administratives d'inscription : <http://www.adum.fr/>

Le parcours doctoral

La formation doctorale doit permettre, notamment, de préparer le docteur au métier de chercheur dans le secteur public, l'industrie et les services, mais plus généralement, à tout métier requérant les compétences acquises lors de la formation doctorale. L'objectif du parcours et de la formation doctorale est de s'assurer que le doctorant ait une expérience diversifiée des activités qu'il aura à assurer dans ses fonctions professionnelles futures.

La formation doctorale définie par l'école doctorale Abbé Grégoire est composée de séminaires obligatoires (5 ECTS) et de formations complémentaires dites « à la carte » (25 ECTS). La thèse proprement dite compte pour 150 ECTS.

En particulier, deux semaines de formation obligatoires sont prévues lors de la première année de thèse. Les nouveaux doctorants doivent veiller à réserver ces semaines dans leurs agendas et à se tenir informés du parcours doctoral en consultant le site : <http://recherche.cnam.fr/etudes-doctorales-hdr/>

Pour tout renseignement complémentaire concernant le doctorat sein du laboratoire Lirsa, vous pouvez contacter :

Adrien Toreau, secrétariat du Lirsa
adrien.toreau@cnam.fr, 01 40 27 26 39

Bureau des études doctorales pour l'Ecole Doctorale Abbé-Grégoire.
suivi.doctorants@cnam.fr

pages doctorat du site : <http://lirsa.cnam.fr/le-laboratoire/le-doctorat-au-lirsa/>